

## ANNÉE 2024

---

# RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

---



# SOMMAIRE

---

I)	Présentation du service.....	6
1)	Organisation.....	6
2)	La Reom Incitative (REOMi).....	6
3)	Communication.....	7
II)	Les indicateurs techniques .....	8
1)	Collecte des déchets .....	8
1.1)	Collecte en porte-à-porte.....	8
1.2)	Apport volontaire .....	8
2)	Traitement des déchets.....	9
2.1)	Déchets collectés en porte-à-porte.....	9
2.2)	Déchets déposés en déchèterie .....	12
2.3)	Verre.....	14
3)	Evolution des tonnages collectés en porte-à-porte.....	14
3.1)	Ordures ménagères résiduelles collectées : 2 005 tonnes.....	14
3.2)	Déchets recyclables collectés : 932 tonnes.....	15
3.3)	Refus de tri : 254 tonnes.....	16
3.4)	Encombrants : 48 tonnes .....	16
4)	Evolution des tonnages collectés en apport volontaire.....	17
4.1)	Verre collecté : 580 tonnes.....	17
4.2)	Déchèteries : 4 665 tonnes.....	17
4.3)	Déchets diffus spéciaux (DDS): 25.451 tonnes.....	19
4.4)	Déchet d'équipements électriques et électroniques (D3E) : 139, 946 tonnes.....	20
4.5)	Ecomobilier, filière de collecte déchets d'ameublement : 332.22 tonnes.....	20
4.6)	Autres filières agréées de reprise.....	21
4.7)	Fréquentation des déchèteries.....	21
5)	Bilan des tonnages .....	23

6)	Bilan de la REOMi.....	25
6.1)	Les levées de bacs .....	25
6.2)	La tarification .....	26
III)	Indicateurs financiers .....	27
1)	Modalités d'exploitation du service .....	27
1)	Dépenses du service .....	27
1.1)	Coûts unitaires de collecte et traitement des déchets collectés en porte-à-porte .....	28
1.2)	Les coûts unitaires de collecte et traitement des matériaux issus de déchèteries .....	29
2)	Recettes du service et son financement.....	31
2.1)	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative.....	32
2.2)	Subvention CITEO.....	32
2.3)	Vente de matériaux.....	32
2.4)	Subventions autres éco-organismes.....	33

# GLOSSAIRE

---

- Biodéchets : Fraction fermentescibles des ordures ménagères soit les déchets de cuisine et certains déchets verts des ménages ainsi que des papiers et cartons.
- CITEO : ex-Eco-emballages, est une entreprise privée spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques. Elle naît de la fusion en septembre 2017 d'Eco-Emballages et d'Ecofolio. L'activité de Citeo est réglementée par un agrément d'État pour une durée de cinq ans.
- Collecte : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets
- Collecte sélective (CS) : Collecte des déchets ménagers séparés en plusieurs flux différenciés (matériaux secs, fermentescibles, déchets encombrants des ménages, ...).
- Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : OMR + les déchets des collectes sélectives + les déchets collectés en déchèterie, soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.
- DDS : Les déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers sont des déchets communément présents chez les particuliers, issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques.
- DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques
- EJM (encore appelés Matériaux secs) : Emballages et Journaux Magazines
- Encombrants : Déchets volumineux ne pouvant être déposés dans les containers de collecte. Ne sont pas pris en compte : les déchets verts et les déblais et gravats.
- GEM F : gros électro-ménager du secteur froid (réfrigérateur ...)
- GEM HF : gros électro-ménager hors secteur du froid (lave-vaisselle, cuisinière ...)
- Matériaux Recyclables : principalement déchets métalliques, papiers, cartons, plastiques, EJM, verre, textiles.
- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après les collectes sélectives
- Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) : Les OMA sont constituées des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des déchets collectés sélectivement, soit en porte à porte, soit en apport volontaire : verre + emballages et journaux-magazines (matériaux secs). Elles comprennent également, à la marge, les collectes sélectives de biodéchets alimentaires.
- PAM : petits appareils en mélange, électrique / électronique
- REOMi : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative.
- Traitement : le traitement des déchets débute après les opérations de collecte, de transport et de prétraitement. Il est réalisé par des opérateurs privés ou publics, dans le cadre du service public ou dans un cadre privé. Plusieurs types de traitement existent, ils sont très variables, souvent adaptés à un type de déchets.
- VALOR' AISNE : syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne

# Déchets ménagers et assimilés (DMA)

## Déchets ménagers

### Ordures ménagères et assimilées (OMA)

#### Collecte séparée (CS)

Emballages  
plastique/métal

Papiers/cartons

Verre

Biodéchets

Ordures  
ménagères  
résiduelles  
(OMR)

### Déchets occasionnels

En point d'apport  
volontaire (PAV)  
Piles, textiles, déchets  
électroniques et  
électriques...

En déchèterie  
Déchets verts,  
encombrants,  
recyclables, déchets  
dangereux...

## Déchets assimilés

= déchets  
d'entreprises et  
d'administrations  
collectés par le  
service public de  
gestion des déchets

Source : [www.zerowastefrance.org](http://www.zerowastefrance.org)

## I) Présentation du service

### 1) Organisation

La Communauté de communes du Pays de la Serre exerce la compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » depuis fin 1994.

Le service de collecte et de traitement des déchets mis en place dessert les 42 communes du Pays de la Serre soit 14 628 habitants.

La collecte sélective est en place sur l'ensemble du territoire depuis novembre 1998.

Pour assurer la collecte, la Communauté de communes a recouru à des contrats de prestation de service. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, SEPUR assure la collecte des déchets en porte-à-porte, la collecte des déchets issus des déchèteries est confiée à VEOLIA Propreté, la collecte du verre est assurée par MINERIS. L'ensemble de ces contrats sont signés pour une durée de 5 ans (renouvelable 2 fois un an).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, le traitement des déchets collectés en porte-à-porte est réalisé par le Syndicat Départemental de Traitement des Déchets, VALOR' AISNE, dont la Communauté de communes est adhérente depuis le 4 juillet 2002. Les ordures ménagères, les recyclables et les encombrants transitent par le quai de transfert situé à Fontaines-lès-Vervins. Ensuite, les ordures ménagères et encombrants sont :

- soit enfouis dans une installation de stockage de déchets non dangereux à Flavigny-le-Grand (Aisne) ;
- soit incinérés sur 3 sites : ECOVALOR à St-Saulve (59), SMIIA à Maubeuge (59) ou SMITOM à Monthyon (77).

Les recyclables sont triés à Urville (02) avant leur reprise par les unités / entreprises de recyclage.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, VALOR' AISNE a également repris le traitement des déchets issus des déchèteries. Pour cela, il a conclu différents marchés publics avec des entreprises privées.

En 1995, la Communauté de communes a adopté, comme mode de financement du service, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) avant d'évoluer en tarification incitative à compter de 2015.

### 2) La Reom Incitative (REOMi)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et après une année de test, le financement du service est assuré par la redevance incitative. La redevance incitative est un mode de financement du Service Public d'Élimination des Déchets visant à<sup>1</sup> :

- favoriser la réduction des déchets, la diminution des quantités de déchets confiées aux collectivités et l'utilisation optimale des filières de valorisation des déchets ménagers (augmentation des quantités de déchets dirigées vers le recyclage et le compostage) ;
- maîtriser la hausse des coûts du service public déchets et en améliorer la transparence.

Elle intéresse donc à la fois les collectivités locales et les usagers, car elle permet de limiter la hausse de la facture déchets, et les pouvoirs publics, car elle s'inscrit dans les politiques de prévention et de valorisation des déchets.

L'incitation porte sur différents sujets :

- la réduction des déchets à traiter par la collectivité : éco-consommation, compostage individuel, réemploi... Ceci permet de diminuer le coût du service.
- l'augmentation du tri des déchets recyclables (emballages, journaux-magazines) et/ou fermentescibles (déchets organiques, déchets verts).
- une utilisation rationnelle du service : ne sortir son bac que lorsqu'il est plein, emmener certains déchets en déchèterie (déchets verts, encombrants...). Ceci est également source de maîtrise des coûts du service.

<sup>1</sup> Source : ADEME – La redevance incitative – juillet 2016

### 3) Communication

Différents moyens de communication sont utilisés pour sensibiliser et informer les habitants afin de leur faire acquérir le bon geste de tri et les sensibiliser à la prévention des déchets :

- Réalisation de supports écrits (guide du tri, notice explicative (facturation), encarts dans le journal du Pays de la Serre, article dans les journaux communaux, ...)
- Communication orale grâce aux interventions de l'animateur du tri, notamment avec les équipes de collecte qui permettent de signaler à chacun les éventuelles erreurs de tri via un avis de passage ou, comme cela arrive fréquemment, par une discussion avec l'habitant.

## II) Les indicateurs techniques

### 1) Collecte des déchets

#### 1.1) Collecte en porte-à-porte

- Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, les ordures ménagères résiduelles (OMr) et les recyclables sont collectés tous les 15 jours (C 0,5). Les bacs OMr (couvercle grenat) et les bacs de recyclables (couvercle jaune) sont équipés de puce électronique permettant l'identification de chaque bac et le suivi de son utilisation.

Les bacs sont attribués aux foyers selon la règle suivante :

Bac OMr :

Volume bac	Taille du foyer
120l	1 à 2 personnes
240l	3 à 4 personnes
340l	5 personnes et +
660l	Réservé aux professionnels

Volume bac	Taille du foyer
180l	1 à 3 personnes
240l	4 personnes
340l	5 personnes et +
660l	Réservé aux professionnels

Des sacs jaunes translucides sont encore utilisés pour certains immeubles ne pouvant disposer de bacs.

- Les encombrants sont collectés une fois par an. En 2024, la collecte a eu lieu au cours du mois de juin.

#### 1.2) Apport volontaire

##### • Les déchèteries

La Communauté de communes dispose de deux déchèteries pour réceptionner les gravats, la ferraille, les papiers-cartons, les encombrants, le bois, les meubles, les déchets verts, les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE), les pneus, les huiles alimentaires et les déchets diffus spéciaux (DDS) : batteries, piles, huiles de vidange, peintures, solvants, phytosanitaires, vernis, néons ...

Le gardiennage du site et l'accueil des usagers est assuré en régie par la Communauté de communes.

Localisation :

- Crécy-sur-Serre : avenue de la Libération
- Marle : route de Montcornet

Jours et heures d'ouverture :

- Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Mardi et jeudi de 14 h à 18 h

La fermeture est avancée à 17h du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.

Si la majorité des déchets est traitée via des contrats passés par VALOR' AISNE, certains déchets sont collectés et traités via des filières mises en place par les éco-organismes. Ils reprennent et valorisent les déchets sans frais pour la collectivité. Le coût du recyclage est compris dans le prix de vente du produit (éco-taxe). Cette politique de collecte sélective et de recyclage des déchets s'appuie pour partie sur les filières dites de responsabilité élargie des producteurs (REP), principe qui découle de celui du pollueur-payeur.

Déchets	Filière de reprise	
Pneus	ALIAPUR	
Piles	COREPILE	
D3E, lampes et néons	ECOSYSTEM	
DDS	ECODDS	
Meubles	ECOMOBILIER	

Une dernière filière gratuite est mise en place sur les déchèteries pour les cartouches d'encre d'imprimantes et de photocopieurs qui sont repris par LVL. Entreprise de la région nantaise, elle collecte, trie et reconditionne pour le réemploi les cartouches d'impression vides sous forme de cartouches génériques

- **Le verre**

Les habitants du Pays de la Serre disposent, pour déposer leur verre, d'un parc de 79 conteneurs répartis sur l'ensemble du territoire (minimum un par commune).

## 2) Traitement des déchets

### 2.1) Déchets collectés en porte-à-porte

Le traitement relève de la compétence du Syndicat départemental de traitement des déchets, Valor'Aisne.

Opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, il a pour objectif d'appliquer un principe de solidarité départementale dans le traitement des déchets ménagers. Il regroupe, aux côtés du Conseil départemental, 15 structures intercommunales compétentes en matière d'élimination des déchets des ménages. Ces structures partenaires, dont le Pays de la Serre, s'occupent de la collecte en porte à porte ou en apport volontaire et de la gestion des déchèteries. Elles ont toutes mis en place la collecte sélective. Valor'Aisne traite les déchets ménagers de 96% de la population axonaise ce qui représente 527 000 habitants.

Le syndicat est donc chargé de la valorisation et de l'élimination des déchets ménagers. Ces compétences regroupent le tri en centre de tri, le compostage des déchets verts et biodégradables, le transfert, l'enfouissement en centre de stockage, et la valorisation énergétique.

Les OMr et les recyclables, sont vidées par notre prestataire de collecte SEPUR sur le centre de transfert de Valor'Aisne situé à Fontaine les Vervins. Ces deux flux suivent ensuite un cheminement différent.

Les recyclables sont rechargés en benne et acheminés au centre de tri d'Urvillers (02) pour être triés, mis en balle et expédiés vers l'usine de recyclage ad hoc.

MATÉRIAUX	REPRENEURS	DEVENIR
ACIER	 Suez	Produits en acier
ALUMINIUM	 Suez	Pièces en aluminium
BRIQUES ALIMENTAIRES	 Lucart	Papier d'hygiène et domestique
CARTONS CARTONNETTES	 Saica	Cartons
PLASTIQUES PET	 Valorplast	Produits en Plastique
PLASTIQUES PEHD	 Valorplast	
PAPIERS	 Norske Skog Norske Skog Golbey	Papiers recyclés
GROS DE MAGASIN	 Saica, Compagnie des Matières Premières et Cotrev	Cartons

Les OMr et encombrants subissent deux types de traitement :

- soit l'enfouissement sur les ISDND de Flavigny-le-Grand (02) et d'Eteignières (08) ;
- soit l'incinération sur les UIOM ECOVALOR Saint Saulve (59), SMIAA Maubeuge (59) et SMITOM Monthyon (77)

## Le cheminement des déchets



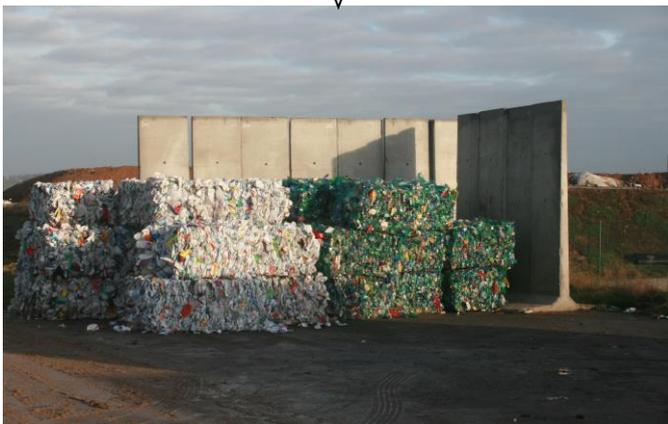
Les camions de collecte vident les déchets au centre de transfert de Fontaine les Vervins



Les déchets recyclables sont acheminés puis triés par catégorie au centre de tri d'Urvillers



Les Ordures Ménagères résiduelles sont vidées au centre de stockage



Les balles de matériaux recyclables seront ensuite expédiées vers les repreneurs

## 2.2) Déchets déposés en déchèterie

Les déchets non valorisables (encombrants) sont enfouis en ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux), les autres sont acheminés vers les centres de valorisation.

<b>Matériaux</b>	<b>Repreneurs</b>	<b>Devenir</b>
Gravats	TPA – Athies sous Laon (59) et JUAM – Chéry-les-Pouilly	Valorisation Matière ou traitement par enfouissement
Bois	SARL Olympe Valorisation – Fismes (51) jusqu'au 28/02 puis BI VERT	Valorisation matière
Encombrants	ARCAVI – Eteignières(08)	Enfouis en ISDND
DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement) / Meubles	ECOMOBILIER (multisites)	Recyclage et valorisation
Ferrailles	SNH - Laon (02)	Récupération des métaux, recyclage de l'acier
Déchets verts	RECYCLAGE DES VALLEES site d'Aisne Compost – Monceau le Neuf (02)	Compostage
Papiers-cartons	RECYCLAGE DES VALLEES site GDE Recyclage à Buire (02)	Cartons

Pneus	SA Gurdebeke – DELTA GOM - Cuts (60)	Broyés et valorisés comme sous-couche routière ou piste de sport
Huiles alimentaires	Société ECO GRAS – <i>Bonneuil/Marne</i> (94)	Raffinées et transformées en aliments pour le bétail
Huiles de vidange	ECOHUILE – <i>Lillebonne</i> (76)	Régénérées en huiles de moteur ou Combustible Liquide de Substitution
Batteries	SNH <i>Laon</i> (02)	Valorisation matière
Lampes / Néons	Centre de traitement RECYLUM	Valorisation matière
Piles	COREPILE- VALDIS <i>Harnes</i> (62)	Récupération du mercure et des différents métaux
DDS (Déchets DiffusSpécifiques) en filière	ECODDS (multisites)	Valorisation matière et énergétique
DDS (Déchets DiffusSpécifiques) hors filière	ARF – <i>Vendeuil</i> (02) ou <i>Saint Rémy du Nord</i> (59)	Valorisation matière et énergétique
D3E Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	ECOSYSTEM (multisites)	Valorisation matière et énergétique

## 2.3) Verre

Le verre collecté dans les colonnes à verres est lavé et broyé par la Société MINERIS à Soissons (02) puis acheminé vers la verrerie de O-I Manufacturing à Reims (51) où il redevient du verre.

## 3) Evolution des tonnages collectés en porte-à-porte

En 2024, 3 517 tonnes d'ordures ménagères et assimilées<sup>2</sup> ont été collectées en porte à porte et traitées sur la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Par rapport à 2023, nous constatons une stabilisation des tonnages collectés en porte-à-porte avec 2 937 tonnes contre 2 977 en 2023.

### 3.1) Ordures ménagères résiduelles collectées : 2 005 tonnes

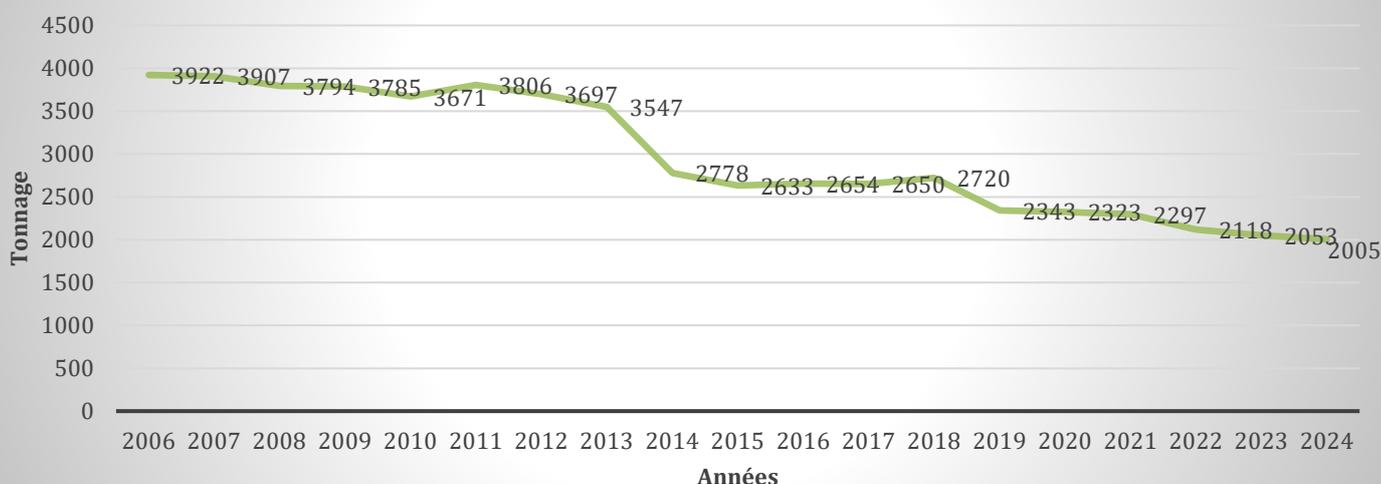
\* Evolution annuelle des tonnages :

En 2024, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles (OMr) est en baisse par rapport à 2023, passant de 2 053 tonnes à 2 005 tonnes (- 2.39%).

L'impact de la tarification incitative couplée à une baisse de la fréquence de collecte (passage de C1 en C 0.5) sur la quantité de déchets enfouie demeure et permet à la Communauté de communes d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement.

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ordures ménagères résiduelles (t)	3922	3907	3794	3785	3671	3806	3697	3547	2778	2633	2654	2650	2720	2343	2323	2297	2118	2053	2005

### Stabilisation des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (t)



<sup>2</sup> Comprend les ordures ménagères, les matériaux recyclables et les refus de tri hors encombrants collectés en porte-à-porte.

Un habitant de la CC Pays de la Serre produit en moyenne 137,07 kg d'OMr par an. A titre de comparaison, la moyenne axonaise est de 226 kg/an/ habitant.

L'objectif fixé par le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) de l'Aisne pour l'horizon 2028 est atteint par le territoire depuis 2015.

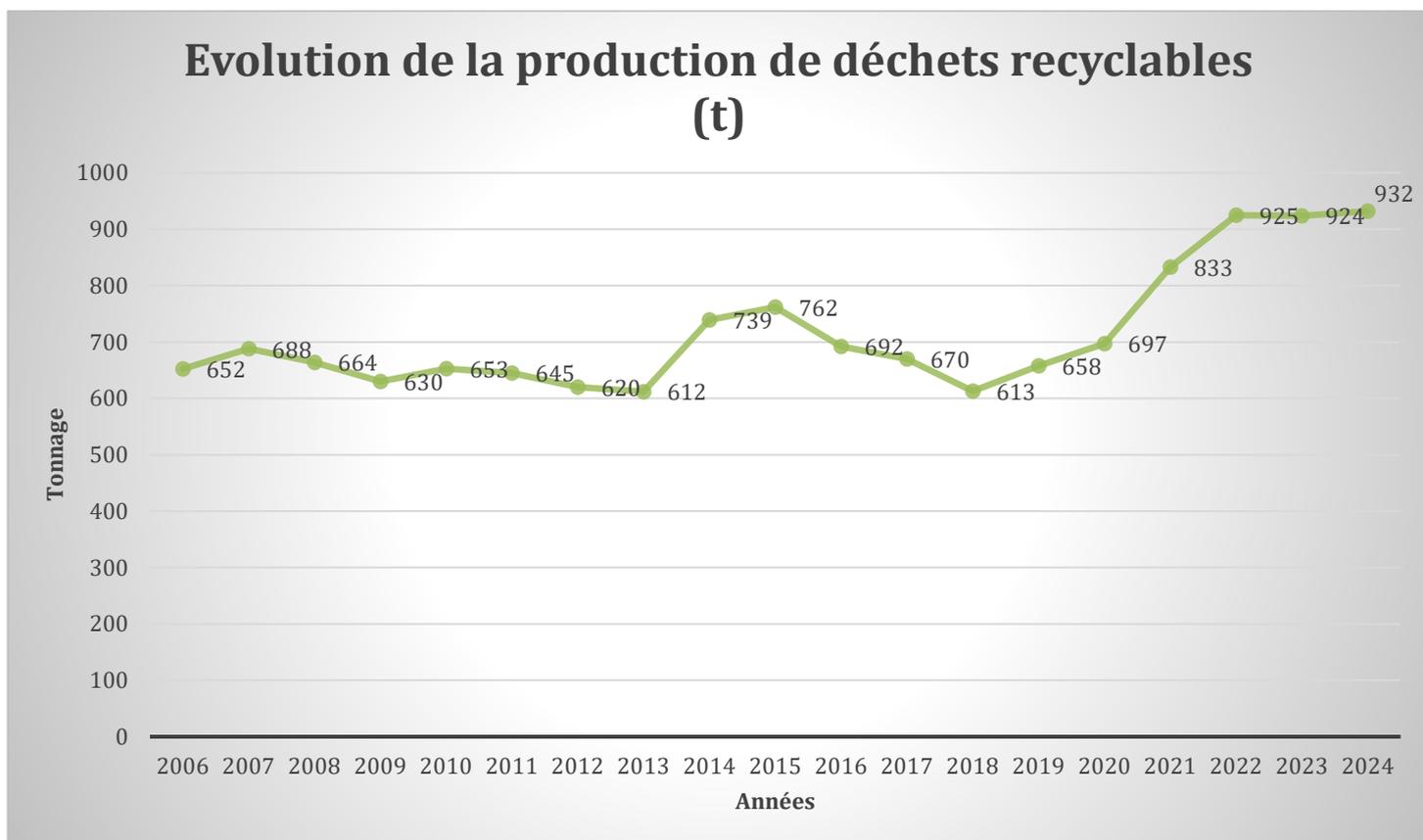
### 3.2) Déchets recyclables collectés : 932 tonnes

\* Evolution annuelle des tonnages :

En 2024, le tonnage de déchets recyclables est légère augmentation par rapport à 2023, passant de 924 tonnes à 932 tonnes.

Un habitant de la CC Pays de la Serre produit en moyenne 63.71 kg de déchets recyclables par an. Le ratio moyen des collectivités adhérente à Valor'Aisne est de 50 kg/habitant/an.

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Déchets recyclables (t)	652	688	664	630	653	645	620	612	739	762	692	670	613	658	697	833	925	924	932

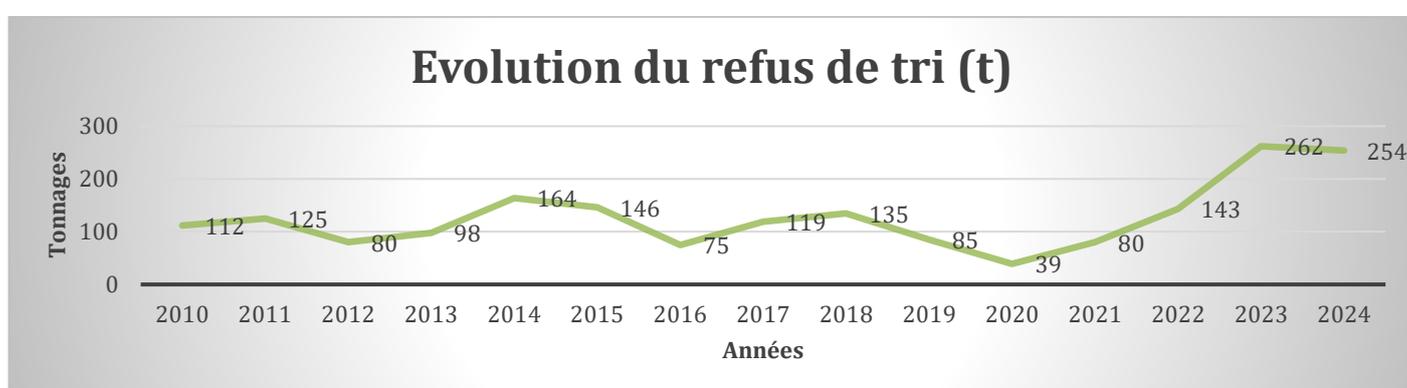


### 3.3) Refus de tri : 254 tonnes

\* Evolution annuelle des tonnages :

En 2024, la production de refus de tri a diminué de 3.15 % par rapport à 2023 passant de 262 tonnes à 254 tonnes. L'explosion des refus depuis 2023 n'est pas propre à la Communauté de communes du Pays de la Serre, ce constat se retrouve également sur d'autres collectivités adhérentes à Valor'Aisne depuis le passage en extension des consignes de tri et le transfert d'une partie de la prestation de tri sur d'autres centres de tri.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Refus de tri (t)	112	125	80	98	164	146	75	119	135	85	39	80	143	262	254



### 3.4) Encombrants : 48 tonnes

\* Evolution annuelle des tonnages :

Par rapport à 2023, le tonnage d'encombrants est stable passant de 50 tonnes à 48 tonnes. Une baisse des flux acceptés dû au développement des filières de recyclage explique la baisse des tonnages depuis 2 ans.

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encombrants (t)	69	73	85	93	78	83	99	84	91	96	118	116	144	123	199	140	109	50	48



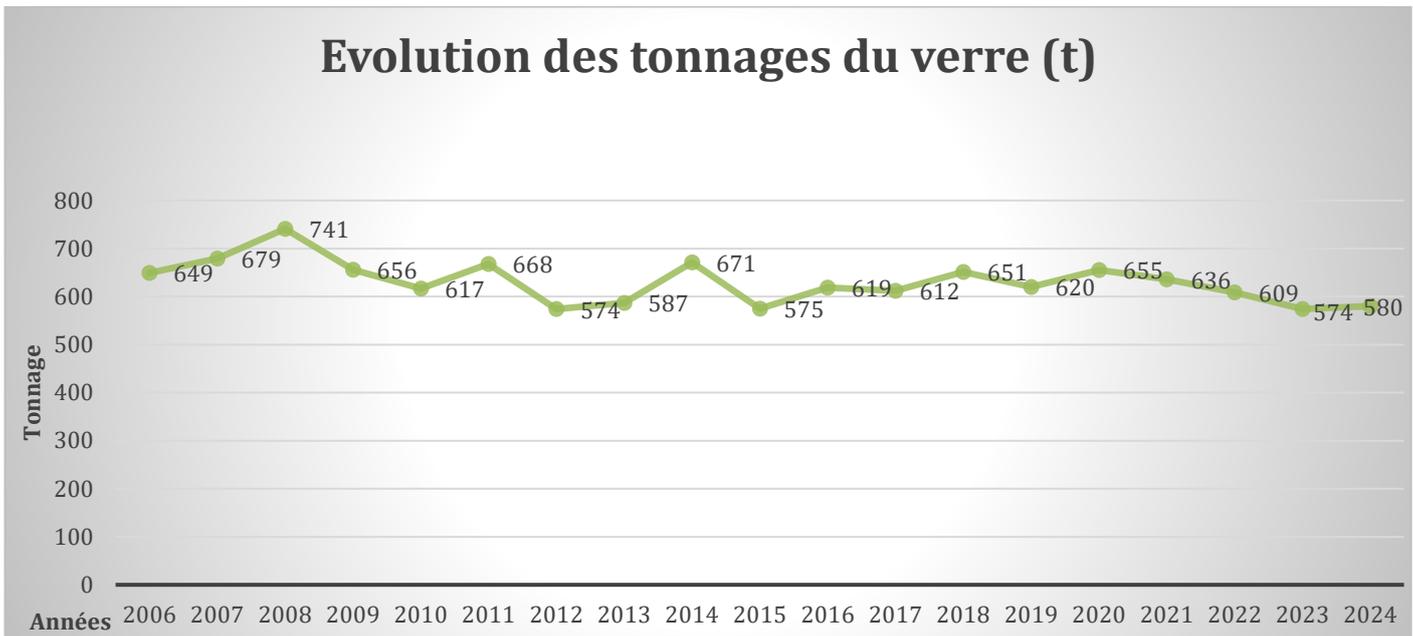
## 4) Evolution des tonnages collectés en apport volontaire

### 4.1) Verre collecté : 580 tonnes

\* Evolution annuelle des tonnages :

Le tonnage de verre est relativement stable passant de 574 tonnes à 580 tonnes, soit une variation de 1.01 %.  
Le ratio de collecte du verre est de 39.65 kg/hab/an.

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Verre (t)	649	679	741	656	617	668	574	587	671	575	619	612	651	620	655	636	609	574	580



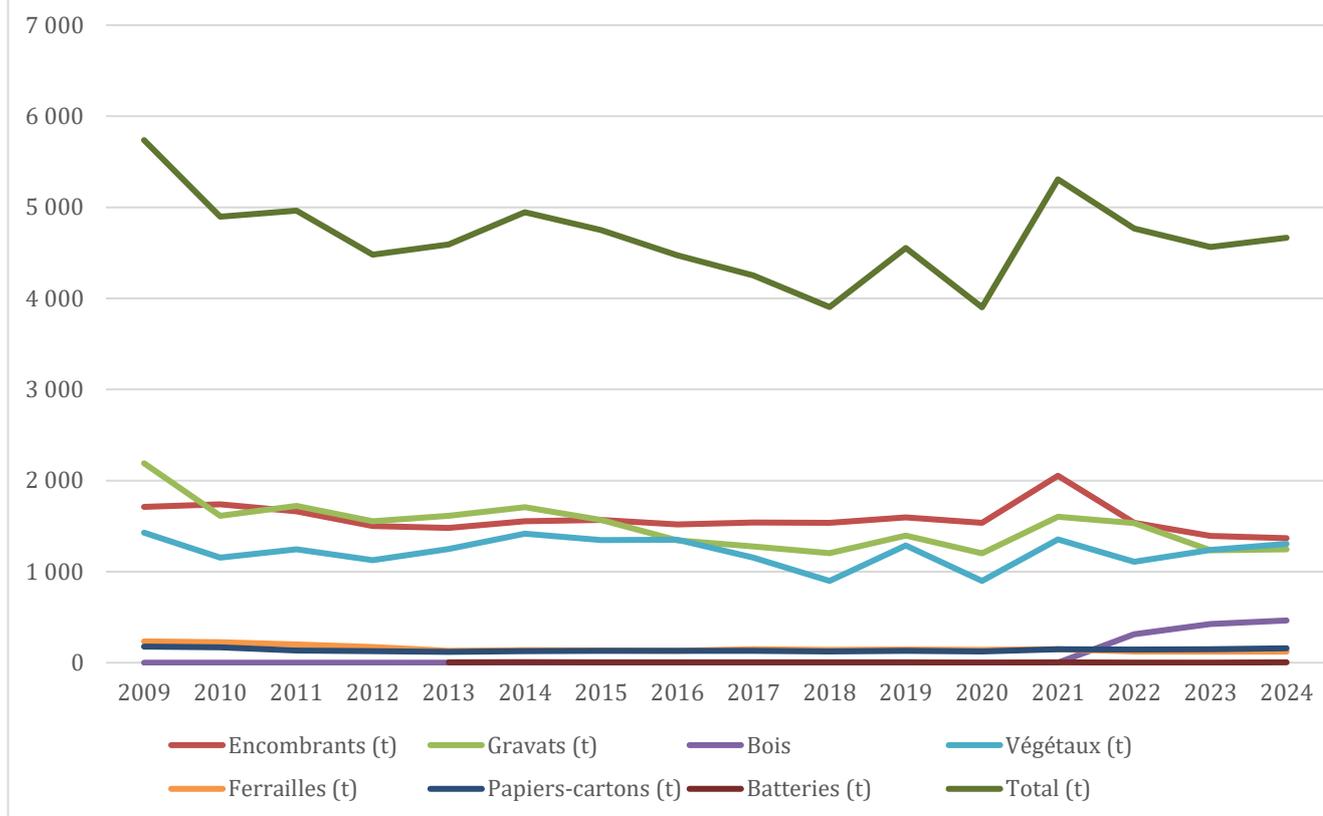
### 4.2) Déchèteries : 4 665 tonnes

\* Evolution annuelle des tonnages totaux

Par rapport à 2023, le tonnage collecté en déchèteries, hors DDS et autre Eco-filière, augmente passant de 4 564 tonnes à 4 665 tonnes, soit une hausse de 2.2 %. Le flux bois qui avait été mis en place courant 2022 (février pour la déchèterie de Crécy-sur-Serre et Juillet pour celle de Marle) connaît sa seconde année pleine, avec une nouvelle hausse de 8.2 %.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encombrants (t)	1 710	1 738	1 663	1 500	1 479	1 553	1 566	1 520	1 539	1 537	1 594	1 537	2 053	1 537	1 393	1 367
Gravats (t)	2 190	1 613	1 720	1 555	1 612	1 708	1 569	1 343	1 277	1 202	1 395	1 201	1 602	1 534	1 235	1 245
Bois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	314	426	464
Végétaux (t)	1 428	1 154	1 244	1 125	1 249	1 417	1 346	1 350	1 154	898	1 287	898	1 354	1 110	1 239	1 306
Ferrailles (t)	234	224	201	174	129	137	135	131	147	140	143	140	148	124	122	122
Papiers-cartons (t)	177	169	135	126	119	127	130	129	132	125	132	125	148	146	147	157
Batteries (t)					4	6	4	3	5	4	4	2	3	1	2	4
Total (t)	5 738	4 899	4 963	4 480	4 592	4 948	4 750	4 475	4 254	3 906	4 555	3 903	5 308	4 766	4 564	4 665

## Evolution des tonnages des déchèteries



### \* Evolution des deux déchèteries

Il y a toujours un écart significatif entre les tonnages collectés à Marle et à Crécy/Serre, en particulier sur les encombrants et des gravats. Ainsi, Crécy/Serre collecte 569 tonnes de gravats de plus que Marle. Cette différence est constatée depuis plusieurs années. Concernant les encombrants, l'écart est de 81 tonnes en faveur de Crécy/Serre en 2024 contre 77 tonnes en 2023, si cet écart reste stable, il faut prendre en compte également la benne bois dont le flux a été sorti des encombrants.

Déchèteries	Flux réceptionnés en 2024 (t) par déchèterie							Totaux
	Gravats	Déchets verts	Bois	Ferrailles	Cartons	Encombrants	Batteries	
Marle	338	570	175	56	71	643	2	1855
Crécy-sur-Serre	907	736	289	66	86	724	2	2810
								4665

### 4.3) Déchets diffus spéciaux (DDS): 25.451 tonnes

\* Tendances :

Le tonnage de déchets dangereux des ménages est stable passant de 25.641 tonnes en 2023 à 25.451 tonnes en 2024.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DDS	30,98	32,15	30,66	30,69	28,1	25,81	26,68	23	31,9	22,12	20,59	20,489	24,839	27,332	25,641	25,451



Pour rappel, ils sont repris via deux filières :

- ECODDS, éco-organisme, la collecte et le traitement des déchets est compris dans le prix d'achat des produits ;
- hors ECODDS (Véolia et ARF), la collecte et le traitement des déchets sont à la charge de la Communauté de communes.

\* ECODDS

Depuis avril 2014, la majeure partie des DDS est prise en charge par la filière agréée de reprise ECODDS et collectée par son prestataire. Le tonnage en 2024 est en diminution passant de 17,645 tonnes en 2023 à 15.573 tonnes en 2024.

\* Déchets hors ECODDS

Les DDS non repris via la filière ECODDS (emballages souillés, produits considérés comme issus d'une activité professionnelle ...) sont collectés par Véolia Propreté et traités par ARF. Ils représentent 9, 878 tonnes en 2024.

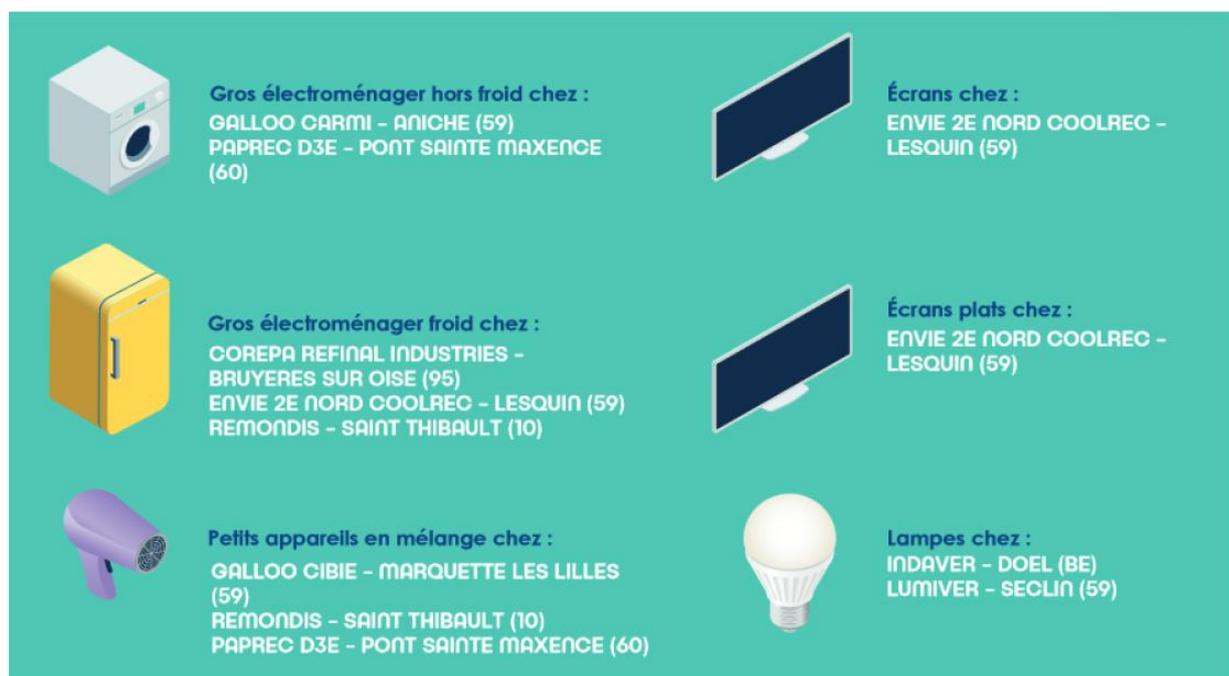
A Marle comme à Crécy/Serre les DDS sont en majorité des produits pâteux et solides inflammables, c'est-à-dire des peintures, colles et autres enduits. Les autres déchets sont résiduels : produits phytosanitaires, aérosols, acides, bases ...

#### 4.4) Déchet d'équipements électriques et électroniques (D3E) : 139, 946 tonnes

\* Tendance :

Mise en place en octobre 2012, la collecte séparée des D3E a connu un beau succès et a vu ses tonnages collectés augmenter jusqu'en 2016. Le tonnage est stable avec 139.946 tonnes en 2024 contre 139.71 tonnes en 2023.

\* Destinations des D3E confiés à Ecosystèmes :



#### 4.5) Ecomobilier, filière de collecte déchets d'ameublement : 332.22 tonnes

\* Tendance :

Initialement les deux déchèteries collectaient des tonnages assez proches. Les tonnages sur les deux déchèteries progressent de manière importante grâce notamment à l'arrêt de la collecte des meubles lors de la tournée des encombrants. Les tonnages sont stables, en 2024, 332.22 tonnes ont été collectés contre 338.92 tonnes en 2023.

Déchèterie	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Tonnage 2024
Crécy sur Serre	126,92	117,78	146,06	163,42	206,92	196,8
Marle	120,58	84,64	86,44	94,96	132	135,42
<b>Totaux</b>	<b>247,5</b>	<b>202,42</b>	<b>232,5</b>	<b>258,38</b>	<b>338,92</b>	<b>332,22</b>

#### 4.6) Autres filières agréées de reprise

\* Corépile, filière de reprise des piles :

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Piles (t)	1,363	0,936	1,073	1,813	1,019	0,952	1,14	0,737	1,153	1,013	0,993

\* Aliapur, filière de collecte et de recyclage des pneus :

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Pneus (t)	11,07	7,588	8,126	12,78	13,495	20,39	13,986	14,298	20,14

\* Recylum, filière de collecte des lampes et néons :

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Lampes et néons (t)	0,121	0,397	0,356	0,308	0,4052	0,27	0,469	0,882	0,512

#### 4.7) Fréquentation des déchèteries

Evolution de la fréquentation en Nb de passage									
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Crécy sur Serre	25542	25629	25708	27754	19026	28056	23638	25638	25839
Marle	20774	21212	21746	24472	16498	24838	22759	22759	23953

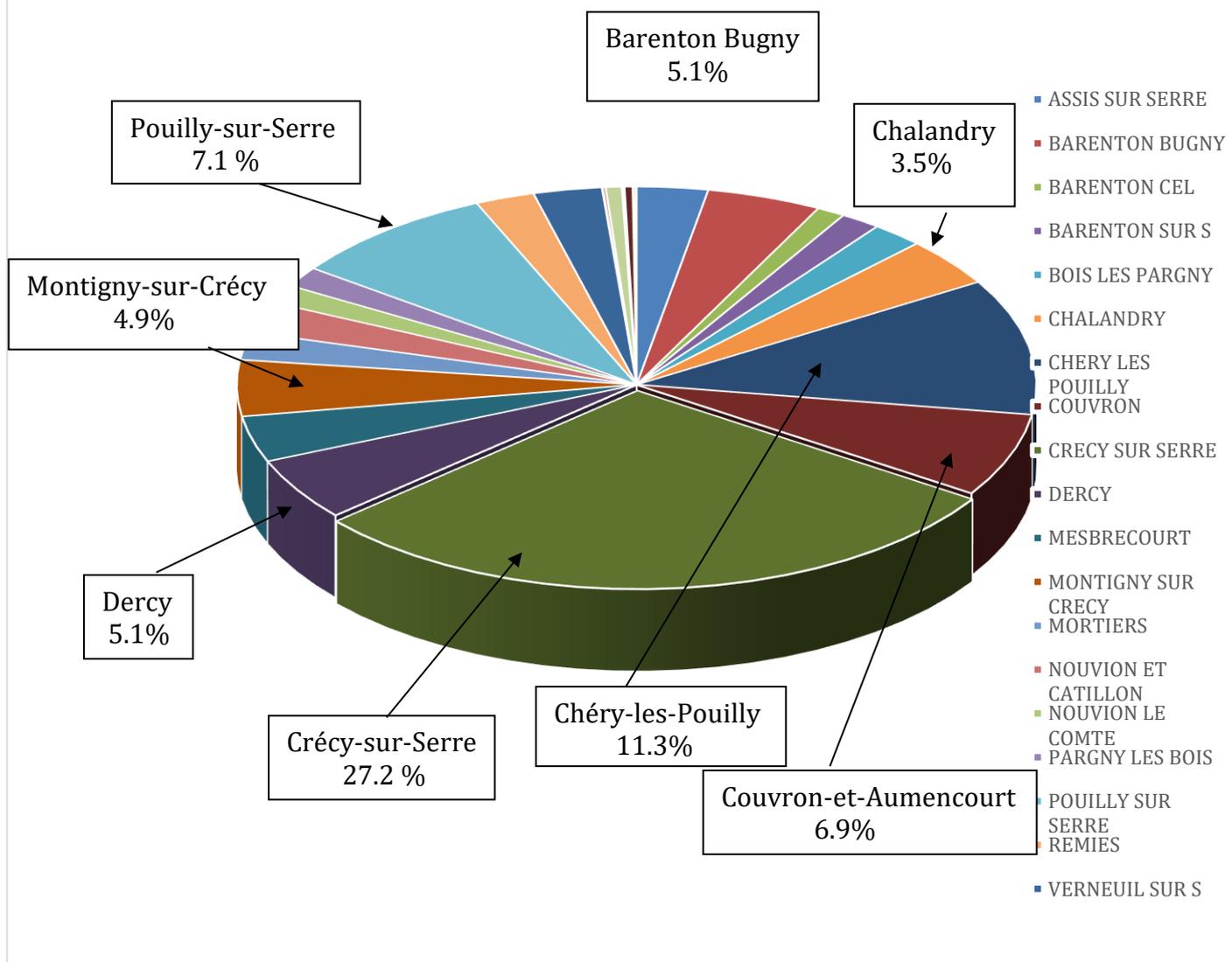
La déchèterie de Crécy sur Serre est la plus fréquentée avec 25 839 passages en 2024 contre 23 953 pour celle de Marle.

Les performances d'apport en déchèterie en 2024 (354,41 kg/an/hab) sont largement supérieures à la moyenne nationale pour 184 kg/an/hab en France (source ADEME). Cela est dû à une bonne couverture du territoire par les équipements : deux déchèteries pour 14 628 habitants, soit 60% de la population située à moins de 10 minutes d'un équipement et 100% de la population située à moins de 18 minutes.

En 2024, la déchèterie de Crécy-sur-Serre a connu passages 25 839 passages dont une majorité en provenance de :

- Crécy-sur-Serre : 7020 passages soit 27.2%
- Chéry-les Pouilly : 2911 passages, soit 11.3 %
- Pouilly-sur-Serre : 1823 passages, soit 7.1 %
- Couvron-et-Aumencourt : 1 782 passages, soit 6.9 %
- Dercy : 1 322 passages, soit 5.1 %
- Barenton-Bugny : 1 315 passages soit 5.1 %
- Montigny-sur-Crécy : 1 254 passages, soit 4.9 %
- Chalandry : 913 passages, soit 3.5 %

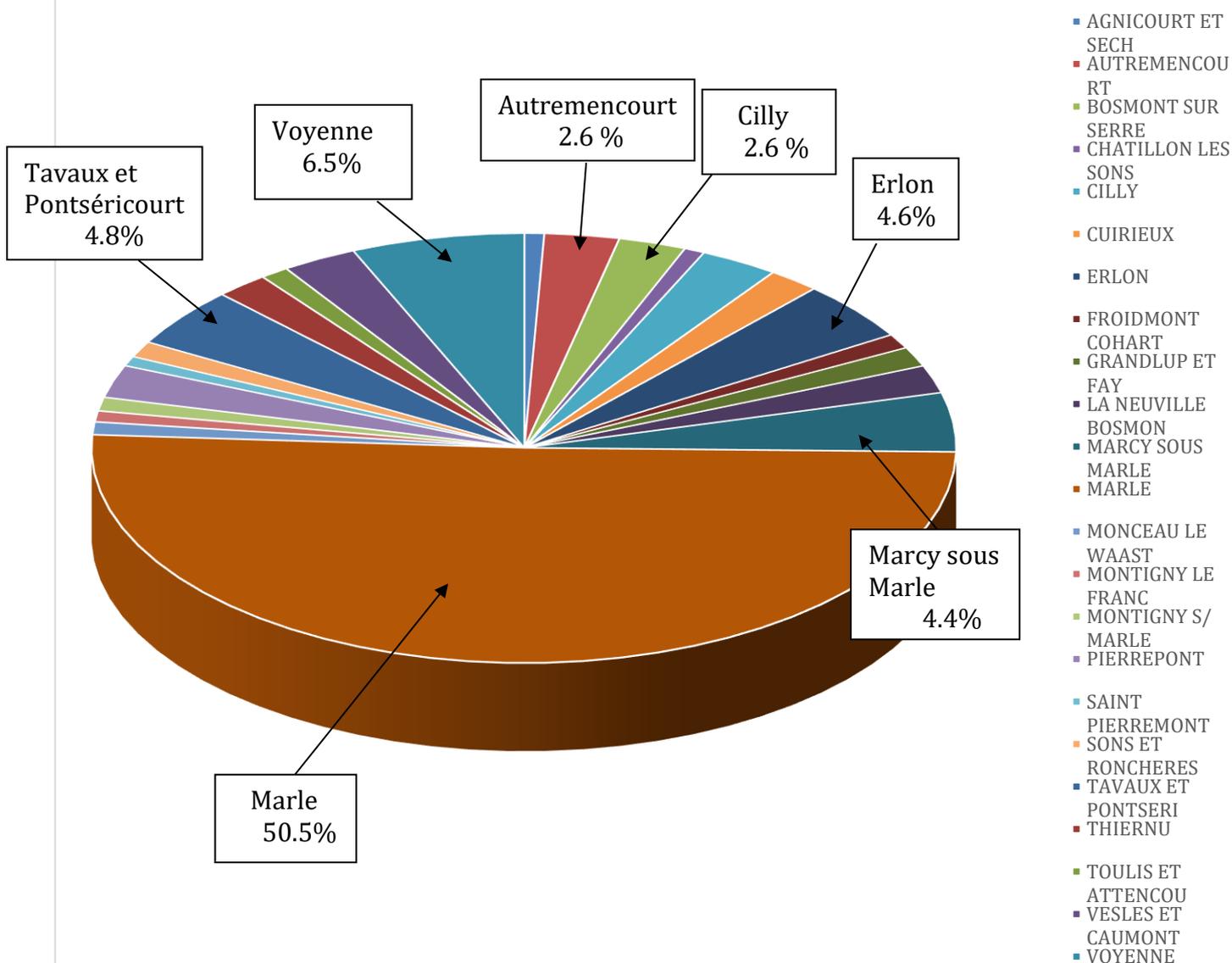
## Répartition de la fréquentation de la déchèterie de Crécy sur Serre



En 2024, la déchèterie de Marle a connu 23 953 passages dont une majorité en provenance de :

- Marle : 12 085 passages soit 50.5 %
- Voyenne : 1 558 passages soit 6.5 %
- Tavaux-et-Pontséricourt : 1 157 passages soit 4.8%
- Erlon : 1 107 passages, soit 4.6 %
- Marcy-sous-Marle : 1 063 passages soit 4.4 %
- Cilly : 628 passages, soit 2.6 %
- Autremencourt : 627 passages, soit 2.6 %

## Répartition de la fréquentation annuelle de la déchèterie de Marle



## 5) Bilan des tonnages

Depuis 2009 nous constatons une diminution de 29, 97 % des tonnages d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA). Les OMA correspondent aux ordures ménagères résiduelles, à la collecte sélective et à la collecte du verre. Les objectifs nationaux (Grenelle de l'Environnement) de réduire le tonnage d'OMA de 7% à l'horizon 2014 ont été atteints et largement dépassé au niveau de la Communauté de communes.

En 2010 (année de référence), le volume des OMA était de 4 941 t, il est en 2024 de 3 517 t soit une diminution d'environ 28,8%.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OMA	5071	4941	5119	4891	4746	4188	3970	3965	3932	3984	4036	3675	3766	3652	3551	3517

En 2018, la Commission Environnement avait mené une nouvelle étude d'optimisation du service avec deux principes directeurs : réduire les tonnages et maintenir, voire baisser les coûts. Pour cela, le choix s'est porté sur la réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères et des recyclables en passant de C1 à C0,5. Cette nouvelle organisation a débuté en avril 2019. Après une année 2020 particulière au vu du contexte sanitaire, l'année 2021 était la première année complète « normale » en C0,5. Toutefois, 2021 a connu son lot d'évolution du service avec la mise en place en septembre de l'extension des consignes de tri. Depuis cette date tous les emballages sont à placer dans les recyclables collectés en porte-à-porte. Depuis et sans nouveau changement organisationnel, les tonnages d'OMA sont en baisse.

Un point d'attention particulier doit être fait sur les déchetteries. Il n'y a pas de modification d'organisation notable ces dernières années, par contre les tonnages collectés en déchetterie (y compris via les filières agréées de reprise) restent élevés (5 184 tonnes en 2024) rapporté au nombre habitants du territoire. A noter que les déchetteries ont connu une légère augmentation des apports. Enfin, la production totale de déchets, à savoir les déchets ménagers et assimilés (DMA) est en 2024 de 8 701 tonnes. Par rapport à l'année de référence 2010 où nous atteignons les 10 049 tonnes, nous sommes globalement en baisse (-15, 49 %).

## 6) Bilan de la REOMi

### 6.1) Les levées de bacs

Les bacs d'OMr :

Au cours de l'année 2024, les levées de chaque bac, chaque usager ont été comptabilisées. Chaque bac livré est enregistré sur un logiciel de gestion des bacs. Un bac est affecté à un emplacement et à un foyer. Celui-ci permet de comptabiliser le nombre de levées d'un bac.

Dans le cadre de la collecte en porte à porte, des bénéficiaires hors habitants sont desservis, il s'agit d'établissements publics, d'artisans ou de commerçants.

Le volume des OMR collectés en porte à porte hors ménages est de 2 372 580 Litres en 2024 contre 2 494 900 Litres en 2023. Ce qui représente une baisse d'environ 5.15 %.

Bilan de la collecte en porte à porte hors ménages en 2024		
Volume du bac (L)	Nombre de levées	Volume total de déchets collectés (l)
120	516	61 920
240	884	212 160
340	1224	416 160
660	2 549	1 682 340
		2 372 580

Le volume des OMR collectés en porte à porte pour les ménages est de 12 750 520 Litres en 2024 contre 12 445 760 en 2023 soit une diminution de 11.6 %.

Bilan de la collecte en porte à porte des ménages en 2024		
Volume du bac (L)	Nombre de levées	Volume total de déchets collectés (l)
120	40 396	4 847 520
240	22 524	5 405 760
340	7 240	2 461 600
660	54	35 640
		12 750 520

Certains bacs ne présentent aucune levée, correspondent essentiellement à des logements vacants mais aussi à des résidences secondaires.

Les bacs recyclables :

Lors du dernier trimestre 2020 les bacs sélectifs ont été distribués aux usagers. Chaque bac livré est enregistré sur le logiciel de gestion. Un bac est affecté à un emplacement et à un foyer. Chaque levée est comptabilisée mais ne donne pas lieu à une facturation.

Le volume de recyclables collecté en porte-à-porte hors ménages est de 1 285 780 Litres en 2024 contre 1 453 100 litres en 2023 soit une diminution de 11.5%.

Bilan de la collecte en porte à porte hors ménages en 2024		
Volume du bac (L)	Nombre de levées	Volume total de déchets collectés (l)
180	631	113 580
240	649	155 760
340	872	296 480
660	1 201	792 660
		1 285 780

Le volume des sélectifs collectés en porte à porte pour les ménages est de 24 019 200 litres en 2024 contre 23 615 880 Litres en 2023 soit une augmentation de 1.7 %.

Bilan de la collecte en porte à porte des ménages en 2024		
Volume du bac (L)	Nombre de levées	Volume total de déchets collectés (l)
180	54 422	9 795 960
240	19 048	4 571 520
340	28 335	9 633 900
660	27	17 820
		24 019 200

## 6.2) La tarification

La REOM i a été construite selon le système suivant :

- une part « fixe » (sur le modèle des abonnements téléphoniques ou pour l'eau) incluant les coûts de fourniture et de maintenance des bacs, la gestion des déchèteries, la collecte sélective, les frais fixes de collecte des ordures ménagères et un minimum forfaitaire de collectes.
- une part « au volume » indexée sur le volume du bac ordures ménagères attribué en fonction de la composition de chaque foyer,
- une part « variable incitative » à la réduction et au tri des déchets, indexée sur le nombre de fois où le bac est sorti et collecté par le camion de ramassage des déchets ménagers.

En 2024, la prestation de service en porte à porte s'est déroulée C 0.5, soit une collecte à la quinzaine.

La tarification annuelle suivante a été retenue pour l'année 2024 :

	Tarif annuel	Tarif trimestriel	Tarif semestriel
Abonnement universel	96,90 €	24,23 €	48,45 €
Bac 120 L	76,12 €	19,03 €	38,06 €
Bac 240 L	152,22 €	38,06 €	76,11 €
Bac 360 L	228,34 €	57,09 €	114,17 €
Bac 660 L	418,62 €	104,66 €	209,31 €

Le nombre forfaitaire de collecte OMr (levée du bac) est fixé à 12 levées par an et par foyer. Toute levée supplémentaire est facturée en fonction du volume du bac. Ce forfait peut évoluer chaque année suivante. De même les tarifs peuvent être revus annuellement. Les levées des bacs sélectifs sont simplement comptabilisées.

	Tarif levée supplémentaire
Bac 120 L	2,39 €
Bac 240 L	4,78 €
Bac 360 L	6,82 €
Bac 660 L	13,16 €

### III) Indicateurs financiers

#### 1) Modalités d'exploitation du service

La Communauté de communes a choisi de confier la collecte et le traitement de ses déchets ménagers à un prestataire par l'intermédiaire de contrats de collecte. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, et pour une durée de 5 ans renouvelable deux fois un an, la Société Sepur assure la collecte des OMr et recyclables en porte-à-porte, MINERIS le verre et Véolia la collecte des bennes de déchèteries.

La compétence traitement des déchets ménagers issus de la collecte en porte à porte a été transférée au Syndicat Départemental de traitement des déchets, Valor'Aisne.

Seul le gardiennage des déchèteries est assuré en régie.

#### 1) Dépenses du service<sup>3</sup>

Les dépenses de fonctionnement du service pour l'année 2024 s'élèvent à **1 930 179,07 € TTC**.

<sup>3</sup> Dans la mesure du possible, les dépenses prennent en compte les dépenses liées aux prestations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024. Une différence peut donc être constatée avec le compte administratif.

Elles comprennent principalement :

- Le coût de la prestation de collecte en porte-à-porte (ordures ménagères, sélectif et encombrants) : **522 031, 68** € TTC.
- Le coût de la prestation de collecte et de traitement du verre en apport volontaire : **35 282, 31** € TTC.
- Le coût de la prestation de collecte des déchets issus de déchèteries : **192 230, 74** € TTC.
- le coût de traitement des déchets ménagers (porte-à-porte et déchèteries) assuré par Valor'Aisne : **982 157, 84** € TTC. Le rapport annuel de Valor'Aisne sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – année 2024 sera disponible au siège de la Communauté de communes.
- les coûts de fonctionnement liés au service comme les charges de personnel pour **99 174,58** € TTC
- les dotations aux amortissements : **71 094,93** € TTC

### 1.1) Coûts unitaires de collecte et traitement des déchets collectés en porte-à-porte

Les prix unitaires sont révisés annuellement à effet du 1<sup>er</sup> avril.

**Pour la période du 01/01/24 au 31/03/24 :**

La facturation comprend :

- une part fixe (forfaitaire) de 31 622.03.18 € HT, soit 34 274.30 € TTC chaque mois ;
- une part variable en fonction du tonnage collecté :

Une tonne de ...	...coûte en collecte ...		... coûte en traitement ...		... coûte au total ...	
	€HT	€TTC	€HT	€TTC	€HT	€TTC
Ordures ménagères	17.98	19.78	120	132	137.98	151.78
Sélectif	48.42	51.08				

**Pour la période du 01/04/24 au 31/12/24 :**

La facturation comprend :

- une part fixe (forfaitaire) de 32 844,40 € HT, soit 35 599,20 € TTC chaque mois ;
- une part variable en fonction du tonnage collecté :

Une tonne de ...	...coûte en collecte ...		... coûte en traitement ...		... coûte au total ...	
	€HT	€TTC	€HT	€TTC	€HT	€TTC
Ordures ménagères	18.32	20.15	120	132	138.32	152.15
Sélectif	52.13	55				

Le traitement des déchets collectés en porte-à-porte est réalisé par Valor'Aisne qui fixe annuellement la contribution de la collectivité comme suit :

- Une participation aux frais de fonctionnement (investissement et coût administratif, tri, transfert OMr et sélectif) de 24, 82 € TTC par habitant sur la base de la population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, soit 363 066.96 € TTC.
- Une contribution calculée sur la base des tonnages année n-1 (soit 2023) enfouis (ordures ménagères, refus de tri et encombrants), au prix de 132 € TTC la tonne, soit 305 561,52 € TTC

Au total, au titre de l'année 2024, la Communauté de communes a versé une contribution de 668 628, 48 € TTC soit une hausse de 6, 05 % par rapport à 2023. Cette hausse est essentiellement due à l'augmentation des du coût de la contribution par habitant.

## 1.2) Les coûts unitaires de collecte et traitement des matériaux issus de déchèteries

Les déchets issus des déchèteries sont facturés à la tonne en fonction de la distance pour la collecte et à la tonne pour le traitement.

Pour répondre aux changements d'exutoires annuels choisis par Valor'Aisne, les coûts de collecte sont depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, des prix par tonne et par km. Ainsi par exemple, une tonne de gravats collectées en déchèterie de Marle et en déchèterie de Crécy/Serre aura un coût différent en fonction de sa distance à l'exutoire.

*Tarif applicable aux deux déchèteries du 01/01/24 au 30/03/24*

		...coûte en collecte / rotation ...		... coûte en traitement / tonne ...	
		€HT	€TTC	€HT	€TTC
<b>Gravats</b>	<b>0 à 10 km</b>	69.15	72,95	9.2	10.12
	<b>11 à 20 km</b>				
	<b>21 à 40 km</b>	157.72	166.39		
	<b>41 à 60 km</b>				
	<b>&gt; 60 km</b>				
<b>Encombrants</b>	<b>0 à 10 km</b>			130	143
	<b>11 à 20 km</b>				
	<b>21 à 40 km</b>				
	<b>41 à 60 km</b>	179.55	189.43		
	<b>&gt; 60 km</b>				
<b>Végétaux</b>	<b>0 à 10 km</b>	72.79	76.79	31.50	33,23
	<b>11 à 20 km</b>	121.32	127.99		
	<b>21 à 40 km</b>				
	<b>41 à 60 km</b>				
	<b>&gt; 60 km</b>				
<b>Bois</b>	<b>0 à 10 km</b>			35	38,5
	<b>11 à 20 km</b>				
	<b>21 à 40 km</b>	188.05	198.39		
	<b>41 à 60 km</b>				
	<b>&gt; 60 km</b>				
<b>Cartons / Papiers</b>	<b>0 à 10 km</b>				
	<b>11 à 20 km</b>				
	<b>21 à 40 km</b>	172.27	181.74		
	<b>41 à 60 km</b>				

	> 60 km				
<b>Ferrailles</b>	0 à 10 km				
	11 à 20 km				
	21 à 40 km	194.11	204.79		
	41 à 60 km				
	> 60 km				
Bases		242.64	255.99	554	609.4
Pâteux -peintures				360	396
Solvants				360	396
Aérosols				1167	1283.7
Produits non identifiés				879	966.9
Phytosanitaires				1398	1537.8
Acides				914	1005,4
Huile de vidange					
Batteries					
Emballages vides souillés				360	396

Tarif applicable aux deux déchèteries du 01/04/24 au 31/12/24

...coûte en collecte / rotation ...

... coûte en traitement / tonne ...

		€HT	€TTC	€HT	€TTC
<b>Gravats</b>	0 à 10 km	70.27	77.30	9.2	10.12
	11 à 20 km				
	21 à 40 km	160.26	176.29		
	41 à 60 km				
	> 60 km				
<b>Encombrants</b>	0 à 10 km			145	159.5
	11 à 20 km				
	21 à 40 km				
	41 à 60 km	182.45	200.70		
	> 60 km				
<b>Végétaux</b>	0 à 10 km	73.97	81.37	33	34.82
	11 à 20 km	123.28	135.61		
	21 à 40 km				
	41 à 60 km				
	> 60 km				
<b>Bois</b>	0 à 10 km			35	38,5
	11 à 20 km				

	<b>21 à 40 km</b>	191.08	210.188		
	<b>41 à 60 km</b>				
	<b>&gt; 60 km</b>				
<b>Cartons / Papiers</b>	<b>0 à 10 km</b>				
	<b>11 à 20 km</b>				
	<b>21 à 40 km</b>	175.06	192.566		
	<b>41 à 60 km</b>				
	<b>&gt; 60 km</b>				
<b>Ferrailles</b>	<b>0 à 10 km</b>				
	<b>11 à 20 km</b>				
	<b>21 à 40 km</b>	197.25	216.98		
	<b>41 à 60 km</b>				
	<b>&gt; 60 km</b>				
Bases		246.56	260.12	554	609.4
Pâteux -peintures				360	396
Solvants				360	396
Aérosols				1167	1283.7
Produits non identifiés				879	966.9
Phytosanitaires				1398	1537.80
Acides				914	1005.4
Huile de vidange					
Batteries					
Emballages vides souillés					

Le traitement des déchets collectés en déchèterie est réalisé par Valor'Aisne qui fixe annuellement la contribution de la collectivité comme suit : prix à la tonne selon le type de déchets multipliés par les tonnages de l'année n-1, soit en 2024 313 596, 64 € TTC réglée mensuellement soit 26 133, 05 € TTC.

## 2) Recettes du service<sup>4</sup> et son financement

Le service est majoritairement financé par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères prélevée auprès des utilisateurs du service : ménages, communes, établissements publics ou privés, entreprises.

A cela s'ajoute la subvention CITEO, au titre du soutien à la tonne triée. En fonction de la qualité et de la quantité de tri sélectif, CITEO verse une subvention à la Communauté de communes.

Enfin, certains matériaux recyclables peuvent être revendus en fonction de leur qualité et de leur quantité.

<sup>4</sup> Dans la mesure du possible, les recettes prennent en compte les recettes liées aux prestations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. Une différence peut donc être constatée avec le compte administratif.

## 2.1) Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est facturée auprès des utilisateurs du service : ménages, communes, établissements publics ou privés, entreprises. En 2024, **1 486 953,92 €** de titres ont été émis pour la redevance ordures ménagères. Pour rappel, en 2023, **1 480 243, 25 €** de titres avaient été émis, soit une augmentation de 0, 45 %.

Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu pour l'enlèvement non seulement des ordures ménagères mais aussi de tous les déchets assimilés dont la collectivité assure la collecte sans sujétion technique particulière. Cette redevance doit permettre de couvrir l'ensemble des charges d'investissement et de fonctionnement du service de collecte, qui est alors géré comme un service public industriel et commercial, c'est à dire avec un budget équilibré. N'ayant aucun caractère fiscal, cette redevance est recouvrée, par la Communauté de communes avec l'appui des services du Trésor Public. (Circulaire n° 249 du 10 novembre 2000 relative à la gestion et à l'élimination des déchets des ménages : NOR/INT/B/00/00249/C).

## 2.2) Subvention CITEO

La majeure partie des recettes, en dehors de la REOMi, est liée à l'existence d'un contrat entre la Communauté de communes et CITEO. Ce contrat, dit « au Barème F » a été renouvelé en 2018.

CITEO est l'acteur de la Responsabilité Elargie des Producteurs, pour les papiers et les emballages ménagers. Sans but lucratif, il est donc financé par les entreprises pour prendre en charge la fin de vie, dont le recyclage, des emballages ménagers et des papiers.

En conséquence, CITEO subventionne la collectivité en fonction de la qualité et de la quantité de papiers et les emballages ménagers recyclés. Au titre de 2024, deux acomptes ont été versés pour un total de 255 100 €. Le liquidatif de 2023 a été perçu en 2024 pour un montant de 137 101.40 €. Au total, 392 201.40 € ont été perçus en 2024 au titre de CITEO.

Dans le cadre du contrat Barème F, la Communauté de communes a, en plus, la possibilité de faire racheter ses matériaux recyclables par des repreneurs agréés.

## 2.3) Vente de matériaux

Les matériaux recyclables font l'objet d'un tri supplémentaire en centre de tri avant d'être rachetés par des repreneurs.

Matériaux	Repreneurs	Montant du rachat
Verre	O-I Manufacturing	17 935.20
Journaux magazines	NORSKE SKOG	7 958.73
Acier et Aluminium	SUEZ	9 760.42
Plastiques	SUEZ	29 794 .18
Papier-cartons	EPR	13 227.67
<b>TOTAL</b>		<b>78 676.20</b>

A la revente des matériaux issus de la collecte sélective s'ajoutent les recettes perçues suite à **la vente des matériaux issus de déchèteries.**

Les recettes de revente des ferrailles et batteries sont désormais perçues par VALOR' AISNE qui reverse ensuite sa quote-part à la Communauté de communes. Cette recette est désormais perçue par VALOR' AISNE puis reversée à la Communauté de communes du Pays de la Serre. **32 066, 82 €** ont ainsi été reversés au titre de 2024.

#### 2.4) Subventions autres éco-organismes

Certains déchets collectés en déchèterie font l'objet d'une reprise par les éco-organismes à coût zéro. Une partie d'entre eux verse également un soutien à la tonne (ECOSYSTEM, ECODDS, ECOMOBILIER)

Déchets	Filière	Montant du soutien
Huiles minérales ou synthétiques	CYCLEVIA	291 €
Piles	COREPILE	0 €
Lampes et néons	ECOSYTEM	0 €
D3EEE	ECOSYSTEM	Pour les 3 et 4 ème semestre : 5 074.04 €
DDS	ECODDS	0 €
Meubles	ECOMOBILIER	Pour le premier semestre 2024 et second semestre 2023 versé en nov. 2024 : 13 163.29 €
<b>TOTAL</b>		<b>18 528.33 €</b>

Ces versements sont désormais perçus par VALOR' AISNE qui reverse ensuite sa quote-part à la Communauté de communes. Ces reversements interviennent souvent une fois l'exercice comptable clôt. Le second semestre 2024 pour les D3EEE et les Meubles n'ayant pas été communiqué, ils ne sont à ce jour pas comptabilisés.

## Synthèse rapport annuel déchets ménagers 2024

Le rapport récapitule la vie du service déchets ménagers au cours de l'année écoulée et se compose de trois parties :

1. la présentation du service, son organisation
2. les indicateurs techniques, c'est-à-dire les tonnages collectés.
3. les indicateurs financiers, c'est-à-dire les dépenses et les recettes.

### 1. Présentation du service

Après plusieurs années de changement organisationnels 2024 est une année de continuité. Les ordures ménagères et les recyclables sont collectés à la quinzaine et transférés à Fontaine-les Vervins avant d'être soit traités (stockage ou incinération) soit triés et recyclés. Le seul point « d'instabilité » demeure le recours à divers centres de tri extérieurs au département en plus de celui d'Urvillers.

Le verre est toujours collecté dans les conteneurs d'apport volontaire et acheminés sur Reims pour recyclage et les autres déchets des ménages sont repris en déchèterie.

Le traitement des ordures ménagères résiduelles, des recyclables et des déchets de déchèterie relève de la compétence de VALOR' AISNE.

### 2. Les indicateurs techniques : 8 774 tonnes de déchets collectés et traités.

Globalement, la quantité de déchets est en baisse. Cette baisse recouvre des réalités bien différentes selon le type de déchets. En porte-à-porte, la tendance est vertueuse, les ordures ménagères résiduelles baissent et les recyclables progressent. A contrario, les refus de tri restent élevés (254 tonnes). Ce problème n'est pas propre au Pays de la Serre, les autres adhérents à Valor'Aisne le subissent aussi depuis l'ECT et surtout avec les prestations de tri effectués sur des centres de tri extérieurs.

En déchèteries, les tonnages sont stables (+2, 2%) cette année mais restent très élevés rapportés au nombre d'habitants. Les performances d'apport en déchèterie en 2024 (336 kg/an/hab) sont largement supérieures à la moyenne nationale qui est de 184 kg/an/hab en France. De manière plus fine, on constate une hausse des végétaux dont le tonnage évolue en fonction des conditions climatiques et une hausse des cartons qui s'explique par une évolution de la consommation des ménages avec l'accroissement des colis.

### 3. Les indicateurs financiers

En 2024, les tarifs de redevance ont été maintenus. La redevance constituant la principale recette du service, **1 486 953,92 €** de titres ont été émis, contre **1 480 243.25 €** en 2023, soit une augmentation de 0,45 %.

Côté subvention, CITEO a versé **392 201.40 €**. Ce montant comprend le solde de la subvention 2023. Il est aussi provisoire car le liquidatif 2024 n'a pas encore été établi. Les repreneurs ont racheté ces matériaux recyclables issus de la collecte en porte-à-porte à hauteur de 78 676, 20 €

Enfin, la vente des matériaux recyclables et les soutiens REP des déchèteries ont rapporté 50 595, 15 €

Les dépenses de fonctionnement du service pour l'année 2024 s'élèvent à **1 930 179,07 €** TTC.